L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : No 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 14 SEPTEMBRE 1889.

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

Dès le 14 mai 1889, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain partant de la gare rue des Champs-Elysées comme suit:

Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville :

TOUS LES JOURS [le dimanche et le mercredi exceptés] à l'arrivée du train de 4 heures P. M.

DE RETOUR.

Il laissera MADISONVILLE à 5.30 A. M.

EXCURSIONS:

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Mackel's landing:

DIMANCHE et MERCREDI, à l'arrivée du train de 8 h. A. M.

DIMANCHE et MERCREDI, à l'arrivée du train de 6 h. P. M.

Prix du trajet d'un côté à l'autre $1 00.

Prix [aller et retour] pour toutes les localités, en jours d'excursion, $1 00.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Canal.

W. G. COYLE & CIE, Agent.
14 avril— No. 47 rue Carondelet.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes et lumières électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.

LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 14 sept.
LA BOURGOGNE, Frangeul, samedi, 21 sept.
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 28 septembre

Prix du passage pour le Havre.
Vin compris dans toutes les classes.
Première cabine..........$100 et $120 et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe..........$60
Entrepont, $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Billets, aller et retour, à prix réduits.

Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART,
Agent principal à la Nlle-Orléans,
61 Carondelet.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi, 18 septembre, à 5 P. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants:
KNICKERBOCKER, HUDSON, LOUISIANA, NEW ORLEANS.
Le steamer LOUISIANA, Capt. Gager.
[illegible] au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine..........$40
Entrepont..........20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
4mai—1 an Bas Carondelet No 41

CHEMINS DE FER.

Mississippi Valley ROUTE.

Louisville, New Orleans and Texas RAILWAY.

Arrivées.	Départs.
No1 Fast mail 9:00a.m.	No2 Fast mail 4:00pm.
No3 Express 8:43p.m.	No 4 Express 8:00a.m.
No5 Baton Rouge accommodation, 10:10a.m.	No 6 Baton Rouge accommodation, 4:10 p.m.

Les trains Nos 1 et 2 ont des chars-dortoirs Pullman entre la Nouvelle Orléans, Memphis et autres endroits jusqu'à Vicksburg. Les passagers peuvent rester dans les chars-dortoirs de Vicksburg jusqu'au matin.

Les trains Nos 3 et 4 vont entre la Nouvelle Orléans et Vicksburg. Les trains Nos 5 et 6 vont entre la Nouvelle-Orléans et Baton Rouge.

Des correspondances de trains se font à Harrison pour Natchez et autres endroits sur le N. J. & C.; à Vicksburg avec le V. S. & P. et V & M. RR.; à Memphis, avec les lignes divergentes sur Little Rock, Hot Springs, Kansas City, St-Louis, Chicago, Louisville, les villes de l'Est et tous les endroits du Nord.

Bureau pour les billets: 61 rue St-Charles.
P. R. ROGERS, Agt. ass. gen. p. pass. — R. F. REYNOLDS, Commercial Agent.
J. W. HOW, Agent-gén. p. pass., Memphis, Tenn. — A. M. COOKE, Ass. G. M., Nlle-Orléans, Lne.
4 nov—

Queen and Crescent Route,

Ligne la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.
Temps, 27 heures.

La route la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.

La ligne courte, via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada, New York, Boston, les Monts Adirondacks et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est.

Bureau des billets à la N. O., 34 [illegible] Charles et au dépôt, coin Presse et Levée.

R. H. Garratt, Div. Pass. agent, Nlle-Orléans, Lne. — D. G. Edwards, Gen'l Pass. agent, Cincinnati, O.
24 mars—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Co.

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express, daily.......7:15 am	Atlantic Express, daily.......8:10 pm
San Antonio Express, daily..7:30 pm	New Orleans Express, daily..8:05 am

[illegible] entre New-Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman [illegible] entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Connections à Houston avec tous les chemins de fer [illegible]. Billets à vendre et places dans les chars dortoirs [illegible] Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. O. WATSON, Gen. Pass. Agt.
17 mai—1 an

OLEO-NAPTHOLEUM chasse les [illegible] et est un antiseptique précieux dans le pansement des blessures. 7juil—3m

Dix-neuvième Etat Annuel
—DE—
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1888.

Primes reçues:
Sur risques de feu.......... [illegible]
Sur risques de marine.......... [illegible]
Sur risques de rivière.......... [illegible]
A ajouter, primes non acquises de 1887.......... [illegible]
Primes totales.......... [illegible]
A ajouter, intérêts et profits et pertes.......... [illegible]
Revenu.......... [illegible]

A déduire, pertes payées:
Sur risques de feu.... $86,645 65
Sur risques de marine.... 1,126 07
Sur risques de rivière.... 747 31
Total des pertes payées.... $88,780 12
Retour de primes et commissions.... 4,471 44
Commissions.... [illegible]
Réassurances.... [illegible]
Taxes et Licenses.... 4,136 66
Dépenses de bureau, salaires d'agences, salaires, bureau des assureurs, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.... 31,347 56
Déboursés.... $196,169 33
Surplus.... $112,881 96
Primes non acquises de 1888.... $60,716 00
Pertes ajustées et non ajustées.... 28,000 00 — 88,716 00
Bénéfice net.... $30,315 96

ACTIF.
Argent en caisse.... $68,273 60
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi.... 15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats.... 11,768 66
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0.... 12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans.... 125,307 00
$63,000 Bons à Primes de la Nlle-Orléans.... 69,440 00
Primes en voie de recouvrement.... [illegible]
Prêts sur hypothèques.... [illegible]
Billets à recevoir et billets à recevoir pour primes.... 4,426 21
Actions et autres valeurs.... 12,144 50
Meubles et Installations de bureaux.... 2,500 00
Total.... $376,107 46

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. — PIERRE LANAUX, Président.
Assermenté et signé devant moi, ce 12 janvier 1889.
GEORGE C. ANDRY, Notaire.

A une assemblée du Conseil de direction qui a eu lieu ce jour, il a été unanimement résolu d'affecter les susdits profits s'élevant à $30,315 95, à l'actif, pour ajouter encore à la solidité de la Compagnie.
GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1889.

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY OF NEW-ORLEANS.

(Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.)

Bureau : No 33 rue du Camp.

QUATORZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

Cette Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1888:

Primes reçues pour risques d'incendie.... $97,690 46
Ajoutez: primes non expirées pour 1887.... $30,458 44
Sauvetage et profits et pertes.... 712 51— 31,150 95
$108,811 41

A déduire:
Pertes par les incendies.... [illegible]
Réassurance.... [illegible]
Primes remboursées.... [illegible]
Commission et courtage.... 4,417 69
Dépenses, taxes, loyer, salaires, etc., moins escompte et intérêt.... 23,173 62
61,356 96
$47,454 43
Réservé pour pertes non ajustées.... [illegible]
Intérêt payé le 1er juillet 1888.... 7,413 77
Intérêt et dividendes déclarés ce jour.... 14,857 11
Réservé pour primes non acquises pour 1888.... 21,907 61
$47,454 43

ACTIF.
Billets d'actions pour capital.... [illegible]
Prêts sur dépôts de titres (collatérals) et hypothèques.... [illegible]
Billets à recevoir.... [illegible]
Propriétés foncières.... 15,000 00
Argent en banque et comptant.... [illegible]
Primes en cours de collection.... [illegible]
Meubles de bureau et accessoires.... 4,573 35
$294,973 90

PASSIF.
Capital-actions.... $150,000 00
Réservé pour pertes non échues.... 3,275 94
Réservé pour primes non acquises pour 1888.... 21,907 61
Intérêt et dividendes, fonds de réserve et surplus.... 119,790 44
$294,973 90

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.
I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.
Fait et signé sous serment par devant moi, ce 23e jour de janvier 1889.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier, 1889.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt semestriel de CINQ POUR CENT ainsi qu'un dividende extra de CINQ POUR CENT.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction:
[illegible], T. PRUDHOMME, C. TAYLOR GAUCHE, [illegible], JACOB SCHOEN, I. N. MARKS, JNO. EVERETT, OTTO THOMAN, A. A. MAGINNIS, JNO. FITZPATRICK, PETER BLAISE, A. R. SEWARD, [illegible], W. MARKS, P. EGAN, [illegible].

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Par année, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Par année, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

ASSURANCES.

MECHANICS AND TRADERS' Insurance Company,

No. 14 rue Carondelet.

Dix-huitième état de situation annuel.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état de situation suivant de ses affaires pendant l'année finissant le 31 décembre 1888:

Primes d'incendie.... $211,462 42
Primes de rivière.... [illegible]
Primes maritimes.... [illegible]
Primes non acquises 31 décembre, 1887.... 78,767 07
A déduire: Primes non acquises 31 décembre 1888; primes remboursées; réassurances; commissions.... [illegible]
Primes nettes acquises.... [illegible]
A ajouter intérêt.... [illegible]
Total des recettes.... [illegible]
Moins—Pertes par le feu, payées.... [illegible]
Pertes de rivière payées.... [illegible]
Pertes maritimes payées.... [illegible]
Pertes non ajustées et non échues.... [illegible]
Dépenses de bureau, y compris salaires, Board of Underwriters, taxes et licences.... 41,077 07
Profits nets.... [illegible]
A ajouter, gain de profits et pertes.... [illegible]

ACTIF.
Bons de la ville de la Nlle-Orléans.... $170,150 00
Consolidés de l'Etat de la Louisiane; Actions de banques et autres; Billets à recevoir; Argent comptant; Propriétés foncières; Primes en voie de collection.... [illegible]

PASSIF.
Capital-actions; Réservé pour primes non acquises; Réservé pour pertes non payées; Réservé pour taxes dans d'autres Etats; Dividendes; Surplus.... [illegible]

L'exposé précédent est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
GEO. H. FROST, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans.
Fait et signé sous serment par devant moi, notaire, ce 12me jour de janvier 1889.
CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Le Conseil de Direction, à sa réunion annuelle tenue le 21 du courant, a résolu de payer sur demande [illegible] déclaré le 1er juillet, 1888 "CINQ POUR CENT," second intérêt semestriel sur le capital-actions de la Compagnie, et de passer $24,416 73 au crédit du surplus.

DIRECTEURS.
Robt. Maxwell, G. W. Sentell, I. L. Lyons, Colonel T. L. Macon, H. Landry, [illegible], W. A. Phelps, [illegible], J. M. Frankenbush, Simon E. Marx, P. J. Cockburn, [illegible], J. A. Braselman, W. B. Thompson, Walter C. Flower, [illegible], Lloyd R. Coleman, [illegible].
A. M. Delavallade.

OFFICIEL.

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF, Etat de la Louisiane.

Conformément aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires [illegible], nous sommes arrivés au résultat suivant établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt-neuf piastres, 75 cents.... 468,629 75

Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année se terminant le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents.... 198,629 75

Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1887, deux cent soixante-dix mille dollars.... 270,000 00

Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, dix mille six cent six dollars, 87 cents.... 10,606 87

Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents.... 198,629 75

Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent neuf mille deux cent trente-six dollars, 62 cents.... 209,236 62

Montant judiciaire des timbres rendus par le Trésorier d'Etat, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre-vingt mille six cent soixante-cinq dollars.... 80,665 00

Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille cinq cent [illegible].... 128,5[illegible]

Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des Dépenses judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, et payables [illegible]:

Pour fournitures de bureaux distribuées aux différents officiers de la paroisse d'Orléans, [illegible] 312 de 1880, trois mille cent quatre-vingt-quinze dollars, et 9 cents.... 3,195 09

Pour salaires et rémunérations aux différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans [illegible].... 180,241 68

Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 [illegible].... 183,436 77

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce [illegible] jour de janvier A. D. 1889.

[L.S.] S. D. McENERY, Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

ASSURANCES.

Vingt-deuxième Etat Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans.

Conformément à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1888:

Primes sur incendie; primes maritimes; primes des rivières.... [illegible]
A ajouter: Primes non acquises de 1887.... 37,146 58
A ajouter: intérêt, profits et pertes; rentes.... [illegible]
Fonds de surplus de 1887.... [illegible]
Pertes payées: sur risques de feu; maritimes; de rivières.... [illegible]
Compte de réassurance.... [illegible]
Primes remboursées.... [illegible]
Salaires, loyer, Board of Underwriters, taxes et licences.... [illegible]
Profits bruts.... [illegible]
Réservé pour primes non acquises.... [illegible]
Pertes non payées.... [illegible]
Dividende 5 pour cent juillet 1888.... 10,000 00
Dividende 5 pour cent janvier 1889.... 10,000 00
Fonds de surplus.... 24,476 [illegible]

ACTIF.
Billets reçus pour primes; primes en voie de collection; prêts sur nantissement (dépôt de titres); prêts sur hypothèques; bons des Etats-Unis, bons d'Etat, consolidés de ville et bons à primes; stocks de banques; immeuble No 31 rue du Camp et autres propriétés foncières; meubles de bureau et accessoires; argent comptant et en banque.... [illegible]

PASSIF.
Capital-actions; réservé pour primes non acquises; pertes non payées; dividende 5 pour cent janvier 1889; fonds de surplus.... [illegible]

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.
[Signé] [illegible], Président.
[illegible], Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi, ce 11me jour de janvier 1889.
W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 18 du courant, après avoir placé au fonds de réserve $9,160 65, a décidé de déclarer un second dividende semestriel de 5 pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le capital, pour l'année se terminant le 31 décembre 1888, payable sur demande.

DIRECTEURS.
[illegible], HERM. CURTIUS, [illegible], JOHN THORN, LOUIS GRUNEWALD, [illegible], GEO. LIEBELEIN.
19 janv—1m

SERVEZ-VOUS du Chloro-Naptholeum pour détruire les microbes, les germes ou la contagion. A vendre par tous les Droguistes. 7 juil—3 m.

Athénée Louisianais.

Concours littéraire de 1889

Nous donnons ci-dessous le programme du concours pour l'année 1889.

Nous appelons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur les dispositions nouvelles adoptées par l'Athénée, pour rendre aux concurrents la tâche plus attrayante et plus facile: liberté entière est laissée à chacun d'eux de traiter le sujet qui lui plaira.

Les concours annuels de l'Athénée se recommandent d'eux-mêmes aux sympathies de notre population; la médaille décernée par cette Société est un titre toujours honorable, souvent utile dans la vie pratique.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrence, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque concurrent de l'une ou l'autre classe traitera un sujet de son choix.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert du 17 juin 1889 au 31 janvier 1890.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 1er février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le recto et les lignes; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Chaque devise d'homme, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule H; chaque devise de dame, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule F.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvrira seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits devront être adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 725.

ASSURANCES.

ETAT DE SITUATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES
"HOME"
DE LA NOUVELLE-ORLEANS
Pour l'année finissant le 31 décembre 1888

ENCAISSEMENTS.
Primes sur les risques d'incendie.... $342,089 40
Primes sur les risques de rivière.... 26,191 74
Primes sur les risques de mer.... 4,155 81
Primes non acquises de 1887.... 51,607 51
Moins, primes non acquises de 1888.... [illegible]

A AJOUTER.
Compagnie et intérêt.... [illegible]
Loyers.... [illegible]

DEBOURSES.
Pertes par l'incendie.... [illegible]
Pertes sur les risques de rivière.... [illegible]
Pertes sur les risques de mer.... [illegible]
Commissions et réassurances.... [illegible]
Taxes et dépenses.... [illegible]
Réservé pour pertes non ajustées.... 30,000
Dividendes payés en juillet 1888.... 11,000
Profits nets.... [illegible]

La Compagnie possède l'actif suivant:
$107,000 Bons consolidés.... [illegible]
Argent en banque.... [illegible]
Billets à recevoir.... [illegible]
Propriétés foncières occupées par la Compagnie.... 35,000 00
10 Actions de la Banque Nationale.... 1,200 00
Primes en voie de perception.... [illegible]
Total.... [illegible]

Nous, soussignés, jurons solennellement que ce qui précède est un exposé correct fait d'après les livres de ladite Compagnie.
THOS. SEXTON, Président.
[illegible], Secrétaire.

Jos. Doyle, [illegible], et Wm. T. Hardie et R. Borland, membres du comité de finances de la Compagnie d'Assurances du Home, [illegible].
[illegible] HARDIE.
R. BORLAND.

Fait et signé sous serment par devant moi, en mon étude, 168 rue de la Commune, Nouvelle-Orléans, Lne., ce 11me jour de janvier 1889.
15janv—1an JAMES FAHEY, Notaire.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 25.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 23, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julia et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julia et Commerce.
71 Pied de la rue Julia, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
129 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 16, Dumaine.
231 Trémé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Sucre, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Esplanade.
414 [illegible] et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
418 Prieur à coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Poland.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Bayou et Dauphine.

Dyspepsies, Anémies, Manque de Forces, Fièvres et suites de Fièvres

QUINA-LAROCHE

10,000 Fr. de Récompense — SIX GRANDES MÉDAILLES D'OR
PARIS, 22, rue Drouot. — NEW-YORK, Fougera & Cie.

SIROP DE DIGITALE DE LABÉLONYE

Employé depuis plus de trente ans par les médecins de tous les pays contre les diverses Maladies du Cœur, Hydropisies, Bronchites nerveuses, Coqueluches, Asthmes, etc., enfin dans tous les troubles de la circulation.

ERGOTINE ET DRAGÉES D'ERGOTINE de BONJEAN

(Médaille d'Or de la Société de Pharmacie de Paris).

La solution d'Ergotine Bonjean est un des meilleurs hémostatiques. — Les Dragées d'Ergotine Bonjean sont employées pour faciliter le travail de l'accouchement et arrêter les hémorrhagies de toute nature.

Dépôt général : LABÉLONYE, Rue d'Aboukir, 99, à Paris
DÉTAIL : DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES DE CHAQUE VILLE

PAPIER FAYARD ET BLAYN

Guérison certaine des RHUMES, IRRITATIONS de POITRINE, RHUMATISMES, DOULEURS, LUMBAGOS, BRULURES, fait disparaître CORS et DURILLONS. 1F FRANC, dans toutes les Pharmacies (exiger notre signature). Gros : 8, St-Merri, 28, PARIS

VICHY

Administration : PARIS, 8 Boulevard Montmartre.

Grande-Grille—Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales, calculs biliaires, etc.

Hôpital—Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence, gastralgie, dyspepsie.

Célestins—Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.

Hauterive—Affections des reins, de la vessie, la gravelle, les calculs urinaires, la goutte, le diabète, l'albuminurie.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Les sources de Vichy, ci-dessus, se trouvent chez MM. PAUL GELPI & BRO., [illegible] MANUEL MAJEAU.

DANS LES BONNES PHARMACIES

Sparadrap Révulsif au THAPSIA

à la Résine de Thapsia et Raffinée

A la Maison DESNOIX

17, Rue Vieille-du-Temple, PARIS

Très efficace pour le traitement autant des Rhumatismes, Irritations de la Poitrine, Bronchites, Rhumes, Maux de Gorge, etc.

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi, 13 septembre 1889.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING-HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine	$6,415,341 00	[illegible]
Même temps la semaine dernière	5,522,396 00	682,076 00

ETAT HEBDOMADAIRE DU CLEARING-HOUSE.
Compilé par [illegible], Directeur.

ACTIF: Billets des Etats-Unis et des Banques Nationales; Autres; Chèques à vue sur N. Y.; [illegible]; Dû par les banques et banquiers; Prêts et escomptes; Autre actif comptant.... [illegible]
Total.... [illegible]

PASSIF: Circulation; Dépôts; Dû aux banques et des banquiers étrangers; Autre passif dû à des banques et banquiers; Autre passif comptant.... [illegible]
Total.... [illegible]

Comparé avec la semaine dernière: Augmentation / Diminution: Legal Tenders; Prêts; [illegible]; Dû aux banques et banquiers.... [illegible]

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banque.
[illegible]

MARCHE MONETAIRE.
Nouvelle-Orléans—L'argent est en bonne demande et ferme. [illegible]

CHANGE.
[illegible] Commercial $4 84 1/2 @ [illegible].
Le STERLING [illegible] est ferme.
Commercial (60 jours).... 483 1/2 @ 483
Traites de banques (60 jours).... 486 1/2
Les FRANCS sont fermes.
Traites de commerce (60 jours).... 5.22 1/2
Traites de banques (60 jours).... 5.17 1/2
Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est stable.
Traites de commerce $1 50 à 1 25 d'escompte.
Traites de Banques pair.
Les banques tirent des chèques $1 00 de prime pour le [illegible] de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Entre les appels de 11 a. m. et de 2 p. m.
$5,000 Louisiane 4's (B 60).... 91 1/2
$[illegible] Bons à prime.... 140
Appel de 2 p. m.
$6,000 Louisiane 4's.... 91
Après l'appel de 2 p. m.
$1,000 Bons à prime.... 139 3/4

$1,000 City Consol (Crossman) ext.... 110 1/2
10 actions Orleans RR Co.... [illegible]
$5,000 Louisiane 4s (B 60).... [illegible]
Sales, Unlisted Securities.
Le mouvement était comme suit aujourd'hui: Ryland—[illegible].

ACTIONS ET BONS.

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demande
American N'l	100	101 1/2	103
Bank of Commerce	10	[illegible]	[illegible]
Canal & Banking Co	100	[illegible]	[illegible]
Citizens	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Germania National	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Germania Savings	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hibernia National	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Louisiana National	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Metropolitan	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Mutual National	[illegible]	[illegible]	[illegible]
N O National	[illegible]	[illegible]	[illegible]
People's	[illegible]	[illegible]	[illegible]
State National	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Union National	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Whitney National	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compagnies d'assurances; Chemins de fer urbains; Actions diverses; Bons d'Etat; Bons de ville; Bons divers; Warrants; Actions non cotées.... [illegible]

1 Avec dividende. 2 Sans dividende. 3 Avec coupon. 4 Sans coupon. 5 [illegible]. 6 New Stock. Pour moins de $5000 et plus de $1000.

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Ces cotes pour les marchés du pays [illegible] du Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 1500 balles, comprenant 150 balles après 3.30 p. m. hier.
Le marché est facile.
Les cotes tachées sont de 1/8 à 3/8 plus bas que les cotes blanches.

	Aujourd'hui	Hier
Low Ordinary	[illegible]	[illegible]
Ordinary	[illegible]	[illegible]
Good Ordinary	[illegible]	[illegible]
Low Middling	10 3/16	10 3/16
Middling	10 7/16	10 7/16
Good middling	10 11/16	10 11/16
Middling Fair	10 15/16	10 15/16
Fair	[illegible]	[illegible]

FUTURS.
Calmes.
Janvier 9.50 à 9.60; février 9.65 à 9.66; mars 9.73 à 9.75; avril 9.79 à [illegible]; mai 9.84 à 9.85; juin 9.90 à 9.93; juillet — à —; août — à —; septembre 10.16 à 10.17; octobre 9.73 à 9.74; novembre [illegible]; décembre 9.54 à 9.56.
Les ventes comprennent 12,600 balles.

MARCHES DIVERS.
Aujourd'hui le middling était coté à Galveston 10 1/8 à Mobile 10 1/4; à Savannah 10 1/8; à Charleston 10 1/4; à Wilmington —; à Norfolk à 10 1/2; à Baltimore à 11 1/8; à Boston 11 à 11 1/8; à Philadelphie 11 1/4; à Memphis 10 1/2; à Augusta 10 7/16.

MARCHE DE NEW-YORK.
SUR PLACE.
Ferme.
Coton: Middling Gulf 11 1/4.

FUTURS.
Lourds.
Janvier 9.90 à 10.00; février 10.05 à 10.06; mars 10.11 à 10.12; avril 10.17 à 10.18; mai 10.23 à 10.24; juin 10.30 à 10.32; juillet — à —; août — à —; septembre 10.70 à 10.71; octobre 10.27 à 10.28; novembre 10.00 à 10.01; décembre 9.95 à 9.96.

MOUVEMENT DU COTON.
REÇU NET—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 22,275 balles; même temps l'année dernière, 7,342 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 144,492 balles; même temps l'année dernière, 76,066 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 14,660 balles, même temps l'année dernière, 6,972 balles; de tous les ports des Etats-Unis, 68,677 balles; même temps l'année dernière, 49,636 balles.

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 17,680 balles; même temps l'année dernière, 17,326 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 168,361 balles; même temps, l'année dernière, 194,545 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL.
SUR PLACE.
Calme avec une demande modérée.
Coton—6 11/16d pour le Middling Américain.
FUTURS.
Calmes et stables.

MARCHE DU HAVRE.
SUR PLACE.
Calme et stable.
Coton—[illegible] pour le Bas Ordinaire (sur place), [illegible] pour le Très Ordinaire (sur place), 73 fr. pour le Bas (sur place).
FUTURS.
Stables.

SUCRE ET MELASSE.
Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange:
Ventes — boucauts et 148 barils de sucre et — barils de mélasse.
Recettes — boucaut de sucre, — barils de mélasse.

OPEN KETTLE—Nominal. [illegible]
CENTRIFUGAL—Stable. [illegible]
MELASSE—Open kettle nominal. [illegible]
CENTRIFUGAL—Inactif. [illegible]
SIROP. [illegible]

RIZ.
Ventes—Sacs de riz brut 4000, barils de riz net [illegible].
Recettes—Sacs de riz brut 7950, barils de riz net 35.
RIZ ECALE—Facile. [illegible]
RIZ BRUT—Facile.
Cotes du riz brut: $2 35 à 2 60.
RIZ POLI—$12 00 à 14 60.
[illegible]

FARINES.
A LA BOURSE.
Clôture officielle de la Bourse:
FARINE—Stable. Patents $4 60 à 4 65; extra fancy $4 10 à 4 15; fancy $3 50 à 3 75; choice $3 00 à 3 25 le baril.
FARINE DE MAIS—$1 80 à 1 85.

HORS DE LA BOURSE.
FARINE SUR ORDRE—Winter wheat flour patents $4 90 à 5 00 le baril, extra fancy $4 40 à 4 50, fancy $3 85 à 4 00, choice — à —; Minnesota flour, Straights 5 60 à 5 90, bakers $5 00 à 5 25; patents $5 90 à 6 15.
FARINE DE MAIS—$1 85 à 1 90.
CREAM MEAL—Choice $2 65 à 2 70.
GRITS—Choice $2 75.
HOMINY—$2 75 le baril.
FARINE DE SEIGLE—$3 50 à 3 75.
OAT MEAL—Coarse $6 75; fin $6 85 le baril.
OAT FLAKES—$3 25.

GRAINS ET FOURRAGES.
A LA BOURSE.
MAIS — On cote — à 45 pour le blanc, — à 45 pour le mêlé et — à — pour le jaune.
AVOINE — No 2 de l'Ouest 26 à 26 1/2c; choix — à 30; du Texas — à —.
SON—65 à 65c.
FOIN—Prime $12 50 à 14 50, Choice $15 00 à 15 50.

HORS DE LA BOURSE.
Les petits lots se vendent aux prix suivants: maïs 2 à 3c de plus par boisseau; avoine 2 à 3c de plus par boisseau, son 5 à 10c de plus par 100 livres, et le foin $0 00 à 2 00 de plus par tonne.

PROVISIONS
A LA BOURSE.
Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:
Les provisions sont stables.
MESS PORK—$12 00 à 12 25.
VIANDES SALEES EN GROS — Epaules 5 à —; short rib sides 5 3/4 à 5 7/8, long clear sides 5 1/2 à 5 5/8; short clear sides [illegible].
BACON—Epaules [illegible]; short rib sides [illegible]; long clear sides [illegible].
SAINDOUX—En tierçons, raffiné, 6 1/2 à —.
JAMBON—11 1/2 à 12.
Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros, les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le porc, et de 1/8 à 1/4c pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE.
PRODUITS DIVERS—Jobbing—Pork, [illegible] Prime mess $10 75 à 11 00, pig $10 75 à 11 00, extra prime and rump $9 50 à 10 00; demi-barils [illegible]. Sugar-cured Meats, la livre—Shoulders [illegible]; Boston-cut shoulders — à 7c; hanches [illegible]; breakfast bacon [illegible]; hams 12 à 12 1/2c.
Bœuf, bbls—Extra plate $8 50 à 9 00, plate $7 50 à 8 00, extra mess $7 25 à 7 50; mess $—; demi-barils—extra plate $5 00 à 5 50.

EPICERIES.
[illegible] CAFE—[illegible]. THE—[illegible]. FROMAGE—[illegible]. FRUITS ET NOIX. [illegible]
GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS. [illegible]
PRODUITS DE LA CAMPAGNE. [illegible]
MARCHANDISES DIVERSES. [illegible]
CHARBON. [illegible]
VINS ET LIQUEURS. [illegible]

FEUILLETON.

No 27. Commencé le 27 août.

CALOMNIÉE.

PAR JEAN COURTI

XX

—Suite—

Autre chose. J'arrive à Neuilly, et le concierge de la villa m'apprend, à son tour, qu'un monsieur, arrivé vers sept heures ce matin, est resté en observation, à quelques pas de la grille, pendant que vous étiez ici. En vous voyant sortir de la villa, il a fait un geste de menace à votre adresse et s'est éloigné peu à peu. Savez-vous qui peut être cet homme?

—Vous l'a-t-on dépeint, général?

Oui, mon domestique m'a dit: "C'est un gentleman, habillé à la dernière mode, portant moustache, grand, un peu fort et annonçant trente-cinq à quarante ans."

George écoutait attentivement le signalement donné. Une expression de dépit plissait ses lèvres. C'était probablement son futur beau-frère qui se livrait pour Mme de Marsilly, à ce honteux espionnage.

—C'est M. de Pontbriand, dit-il, sans hésiter, ou général. Il a demandé Anne en mariage, a essuyé un violent dépit du refus qu'il a essuyé; il partage aujourd'hui la haine de ma mère contre Mme de Ploërnel. Il était à la maison quand j'y suis rentré hier au soir. J'ai raconté devant lui le séjour de ma tante dans cette villa, au parc de Neuilly.... Après cela, comment a-t-il eu l'adresse de votre maison? Je ne la lui ai pas donnée....

Et quel est son but? Il est fiancé à ma sœur; il s'est retourné de ce côté voyant qu'il ne pouvait obtenir mieux.

—Votre futur beau-frère est un misérable dont il faut démasquer la batterie!

Le général sonna et dit à Jean:

—Va me chercher le concierge et amène-moi ici tous mes domestiques. Je veux leur parler.

Quelques instants après, le concierge et les trois domestiques du général entouraient leur maître.

—Mes amis, leur dit-il, vous êtes de fidèles serviteurs; j'ai besoin en ce moment de tout votre zèle...., Aujourd'hui, Jean a été accosté par un espion qui, pour obtenir des renseignements sur moi, lui a offert cent francs, que le brave garçon a eu la maladresse de refuser. Ce même individu a rôdé ici dès sept heures du matin.... Vous l'avez vu n'est-ce pas? dit le général en s'adressant au concierge; vous l'avez vu montrer le poing à M. Georges?.... Si cet homme reparaît à nouveau, il s'agit de savoir ce qu'il peut bien vouloir. Il n'a pas réussi avec Jean, il essaiera sans doute avec un autre. Laissez-le venir.. S'il vous offre de l'argent, acceptez; feignez d'être aussi canailles que lui. Je veux savoir ce qu'il médite; j'y tiens absolument.... Puis-je compter sur vous?

—Oui, général, répondit le concierge, je me charge de savoir ce qu'il a au fond de sa giberne et s'il offre son argent....

—Vous le prendrez [illegible]. C'est moi qui rembourserai [illegible]. Allez, je compte sur vous.

—C'est entendu, général, répondirent en chœur les fidèles domestiques.

Le général les congédia et dit à Georges:

—Votre monsieur de Pontbriand m'a l'air [illegible] quelque chose de peu avouable; il faut le surveiller et nous tenir sur nos gardes; en attendant, si vous le revoyez, ne lui laissez entendre en rien que vous avez l'œil sur lui. Maintenant, allons à la recherche de votre jeune cousine, qui a eu la [illegible] de nous laisser dîner tout à notre aise.

Le dîner réunit de nouveau, les quatre convives de la villa; le docteur n'avait pas oublié l'invitation du général. On ne parla pas devant Anne de M. de Pontbriand. Il était inutile de l'inquiéter. Mais, en partant, le général donna des ordres sévères à son concierge. Au cas où la jeune fille aurait la fantaisie le lendemain de renouveler sa promenade matinale, il était bien convenu qu'on ne la perdrait pas un instant de vue.

XXI

M. de Pontbriand n'était nullement découragé de sa première tentative avortée par suite du désintéressement stupide d'un vieux domestique. Son échec ne l'avait pas abattu; c'était un beau joueur; il allait jusqu'au bout et il saurait vouloir. Il se disait qu'il ne trouverait pas toujours un vieux butor refusant des billets de cent francs, et le concierge de la villa serait plus accessible à la corruption. Gontran avait songé tout d'abord à s'adresser à une de ces agences interlopes comme il y en a tant à Paris, mais c'était un garçon prudent qui n'aimait pas les confidences.

Le lendemain matin, tout aussi matinal que la veille, il vint de nouveau se poster devant la grille. Il entrevit Anne qui, cette fois, était seule.

La vue de la jeune fille causa à Gontran de nouvelles fièvres. Il éprouvait un désir de l'étreindre, au point de l'étouffer dans ses bras, afin qu'elle n'appartînt qu'à lui. Les sens surexcités causaient à cet homme une sensation de souffrance aiguë, intolérable. La rage l'étreignait au cœur, et pour assouvir sa passion sur cette enfant, il se jurait toujours de ne reculer devant rien. Et cette jeune fille était à deux pas de lui, là, derrière une grille......Oh! si cette grille pouvait être ouverte! Comme il se jetterait sur cette proie, comme il étoufferait les cris sous ses baisers......

Anne s'était éloignée. Pontbriand alla à la grille, tenant sur les barreaux à deux mains, comme s'il eût voulu les arracher.

Le concierge, caché dans l'embrasure de sa fenêtre, épiait les moindres mouvements de cet homme. Il avait vu, témoin invisible, la pantomime de Gontran. Il crut le moment favorable de sortir de sa cachette, et ouvrant la grille, il se mit à fumer une pipe en guise de passe-temps. M. de Pontbriand des[illegible] dans le [illegible]. Il feignit de marcher comme un promeneur indifférent. Il passa devant le concierge, puis, se ravisant, il tira un étui à cigarette de sa poche, en prit une et vint demander du feu à cet homme. Celui-ci s'empressa de lui en donner.

—Vous gardez une superbe propriété, mon brave, lui dit Gontran. A qui appartient-elle?

—Au général Merand.

—Je le connais. Il est infirme, n'est-ce pas? amputé des deux jambes?

—Oui, monsieur, c'est bien lui.

—Il a donc quitté son appartement de la rue de Monceaux, car la villa paraît habitée?

—Ce n'est pas lui qui s'y trouve en ce moment, répondit le concierge. Le général l'a mise à la disposition d'une dame malade.

—Ah! oui, dit Gontran. Cette dame sans doute qui va si souvent le voir à son hôtel. Elle a une fille très jolie qui a dû sortir de pension dernièrement. Elle est malade, dites-vous, cette dame?

—Elle est devenue folle, monsieur, et comme la maison est solitaire, on soigne ici cette pauvre dame.

Gontran tira un cigare de sa poche et l'offrit au concierge, qui l'accepta. Puis, tout à coup, brusquement, décidé à jouer son va-tout:

—Aimez-vous l'argent? lui dit-il.

—Je l'aimerais si j'en avais, monsieur. Vous savez que c'est une herbe qui ne pousse pas sous les pieds.

—Combien gagnez-vous ici?

—Six cents francs, et ce n'est pas beaucoup. C'est la première fois, depuis cinq ans que j'ai cette loge, qu'il y a des étrangers, et jamais je n'ai gagné un malheureux sou de pourboire.

—Et si je vous donnais mille francs aujourd'hui et cinq mille dans quelques jours. Cela vous irait-il?

—Cela dépend de l'ouvrage que monsieur me donnera à faire, mais je crois que nous pourrons nous entendre, lui répondit le concierge, en le regardant finement.

—Si nous causions dans votre loge, nous causerions plus facilement qu'en plein air.

—Oh! non, monsieur, la femme et les mioches y sont. Il vaut mieux que nous allions ailleurs. Je vais sortir, gagner le pont; il y a du côté de l'île de la Grande-Jatte un petit restaurant, en plein bois, où les baigneurs viennent se rafraîchir. A cette heure-ci, nous ne serons gênés par personne.

La perspective de s'attabler à la même table que le concierge ne souriait qu'à demi au beau Gontran; mais, enchanté de la facilité avec laquelle il entrait en matière avec lui, il se décida tout de même.

—Eh bien, soit! je vous devance, dit Gontran, ne tardez pas à me rejoindre.

—Avant cinq minutes, je serai devant le restaurant, monsieur.

Le concierge fit mine de rentrer un instant dans sa loge, en sortit presque immédiatement et arriva aussi vite que Gontran au rendez-vous qu'il avait désigné. Ils s'attablèrent sous une tonnelle tapissée de vigne vierge. Pontbriand demanda l'absinthe qu'il paya afin qu'on ne les dérangeât plus.

—Parlez, monsieur, dit le concierge, je suis tout oreilles.

Gontran, au moment de livrer ses projets au concierge, perdait un peu de son aplomb. Ce qu'il voulait était difficile à dire. Il commença donc par une interrogation.

—Y a-t-il beaucoup de monde la nuit dans la villa?

—Un garde pour la dame, un domestique du général, un garde, une vieille bonne et la jeune fille.

—Ainsi donc, deux hommes seuls y couchent la nuit. Et la jeune fille, sa chambre communique-t-elle avec celle de sa mère?

—Non, monsieur, un grand corridor sépare leurs deux chambres, afin que la jeune fille puisse reposer tranquille. En arrivant, sa mère avait des crises durant lesquelles elle criait de toutes ses forces. Voilà pourquoi on lui a choisi une chambre éloignée.

—A quel étage?

—Au premier.

—Pénétrerait-on facilement dans la chambre de la jeune fille?

Le concierge eut un sourire[illegible].

—Une escalade, monsieur! Mais on risque la cour [illegible]! Et puis, où voulez-vous en venir?

—Ecoutez, mon garçon. Je ne vous donnerai pas six mille francs, vous pensez bien, pour le seul plaisir d'avoir les quelques renseignements que vous venez de me donner. Cela vaudrait un billet de cent francs tout au plus. C'est à vous de savoir si vous voulez m'aider. Si c'est oui, je vous donnerai mille francs tout à l'heure et vous toucherez les cinq autres mille francs une fois mon plan réalisé.

—Dites, monsieur.

—Je suis amoureux fou de la jeune fille. J'ai voulu l'épouser; sa mère l'a trouvée trop jeune pour la marier. Je me suis juré de l'avoir malgré tout et de forcer sa mère à me la donner. Il s'agirait de mettre une poudre dans les aliments de la jeune fille afin de l'endormir. Sous un prétexte quelconque, vous pénétreriez dans sa chambre et vous auriez soin de laisser sa croisée entr'ouverte. Il y aurait une échelle à ma disposition, et le reste me regarderait. Vous voyez que vos six mille francs ne seront pas difficiles à gagner.

—C'est salé, monsieur. Il faudrait qu'on ne me soupçonnât. Je serais immédiatement renvoyé. Qui nourrirait ensuite ma famille? Je veux les cinq mille francs le soir que j'aurai tout préparé. Si vous ne réussissez pas, moi j'aurai du moins mon salaire, et si l'on me chasse, nous pourrons, ma femme et moi, monter un petit commerce. [illegible]....

Gontran acquiesça à la demande du concierge. Ce début lui donnait confiance; il était sûr, toutes les dispositions étant prises, d'arriver à son but. Une seule chose était à craindre, c'était qu'Anne ne prît pas le narcotique. Mais la terreur qu'elle aurait l'empêcherait certainement de crier.

—C'est convenu, dit Gontran, voici vos mille francs. Tous les matins je passerai devant la villa. Quand vous serez prêt vous me ferez un signe, et je saurai que ce sera pour le soir même. Ne me faites pas languir et agissez promptement. Convenons que j'entrerai dans le parc à minuit et que vous refermerez la grille derrière moi.

Les deux complices se séparèrent et Gontran, fort satisfait, retourna chez lui. Sa vengeance était proche; il la savourait à l'avance. Avec le concours du concierge, il était sûr de l'impunité.

Le concierge, de son côté, très fier de sa diplomatie, attendit l'arrivée de son maître pour le mettre au courant du plan imaginé par M. de Pontbriand. Il chiffonnait entre ses doigts le billet de 1,000 francs et se demandait si le général lui conseillerait de le garder.

Celui-ci arriva à l'heure accoutumée. Le concierge l'aborda en lui disant:

—Mon général, il y a du nouveau. J'ai confessé l'individu, c'est un fameux gredin.

—Très bien, mon brave, mettez-moi au courant de ce qu'il veut.

Alors cet homme révéla au général les allées et venues de Gontran, ses réflexions sur les dames de Ploërnel et, enfin, l'attentat médité contre Anne.

Comme pièce à conviction, le concierge remit à son maître le billet que Gontran lui avait donné à titre d'avance.

Le général était indigné.

—Le misérable! grommelait-il entre ses dents; il ne sait pas ce qui l'attend.

Et, répondant à son serviteur, il lui dit:

—Vous avez très habilement manœuvré et je suis très content de vous; nous prendrons ce gredin dans son propre piège. Quant à son argent, gardez-le, vous le dépenserez pour votre famille plus honnêtement que ne le ferait ce misérable. Pourtant, pas un mot à qui que ce soit de ce que vous venez de me confier. C'est entendu, n'est-ce pas? S'il revient demain, dites-lui qu'après-demain tout sera prêt.

Le vieillard était très ému; il songeait aux dangers qu'aurait courus Anne, si elle s'était trouvée seule avec sa mère, dans une habitation isolée.

—Enfin, Dieu ne les a pas abandonnées et je suis bon encore à quelque chose dans la vie, puisque je puis leur être utile. Il vaut mieux ne pas instruire M. de Marsilly des sourdes menées de son futur gendre. Il forcerait sa fille à rompre avec M. de Pontbriand. A quoi bon? Quant à Georges, il faut lui laisser ignorer la lâche action de son ancien camarade; il irait provoquer ce misérable tout au plus bon à être châtié par mes valets....

Le général réserva pour lui seul le droit de confondre et de punir ce lâche séducteur.

Très soucieux, il se fit porter à la villa. Il lui tardait de revoir Anne. La vue de ce frais visage le reposerait des turpitudes qu'il venait d'apprendre.

Anne accourut joyeusement au-devant de son vieil ami.

—Vous arrivez tard aujourd'hui, général; cependant, j'ai de bonnes nouvelles à vous donner. Ma mère va de mieux en mieux. Elle me sourit maintenant, pauvre mère! Quand me parlera-t-elle comme autrefois?

—Bientôt, chère enfant, le bonheur reviendra pour elle et pour vous.

—Pour elle surtout, général! Ne songeons pas à moi.

Le vieillard avait son idée, mais il n'était pas encore temps de la faire connaître.

—Votre oncle et Georges dînent avec nous ce soir. Si, en attendant leur arrivée, nous allions faire un tour au Bois? Mon landau est à la porte. Marie viendra avec nous, et nous laisserons votre bonne mère sous la garde de Paul. Un peu d'exercice vous fera du bien. Je vous suivrai dans la voiture, et votre bonne et vous ferez une promenade à pied.

Anne accueillit avec joie la proposition du général, et la vieille servante fut enchantée d'aller voir le Bois, qu'elle n'avait jamais vu.

La jeune fille s'habilla très simplement; une robe en barège noire, une petite capote, avec un simple bouquet de marguerites blanches. Il ne lui en fallait pas davantage pour être ravissante.

Le général était glorieux de promener cette belle enfant. Il plaça Anne à sa droite, Marie devant eux, et l'attelage partit au grand trot.

Quand le landau fut arrivé dans l'allée des Acacias, Marie et Anne descendirent; le général suivait du regard la démarche élégante et gracieuse de la jeune fille. Ce vieillard, sevré depuis longtemps de tendresse et d'affection de famille, rattrapait le temps perdu, comme il le disait, en aimant de tout son cœur les deux protégées. Il rêvait déjà de leur faire partager son luxe, de marier Anne avec Georges. Il se demandait comment il arriverait à réaliser ce projet.

Anne, voulant la montrer à Marie, était à la recherche de l'allée écartée où sa mère et elle avaient fait la rencontre du général. Elle la reconnut sans peine à ses ombrages et à la pelouse qui s'étendait tout auprès. Elle y cueillit à la hâte quelques fleurs et, suivie de la vieille servante, elle regagna le landau.

Le valet de pied ouvrit la portière. Anne monta lestement et reprit sa place à côté de son bienfaiteur, auquel elle offrit les fleurs qu'elle avait cueillies à l'endroit même de leur première rencontre.

—Elles vous disent, lui dit-elle, combien je suis reconnaissante à Dieu de nous avoir donné un ami tel que vous.

—Merci, ma chère enfant. Mais la Providence a été tout aussi généreuse envers moi. Grâce à cette rencontre, j'ai maintenant deux enfants à aimer.

Le landau retourna vivement à la villa. MM. de Marsilly n'étaient pas encore arrivés. Le général, après avoir fait une visite à Mme de Ploërnel, descendit attendre ses hôtes au salon. Il était décidé à avoir un entretien avec le père de Georges.

MM. de Marsilly, du reste, furent exacts et trouvèrent le vieillard seul. Après un échange amical de poignées de mains, le général dit à Georges:

—Votre cousine est chez sa mère. Voulez-vous la prévenir de l'arrivée de votre père?

Il profita de la courte absence du jeune homme, et se tournant du côté de M. de Marsilly:

—Cher monsieur, je désirerais vivement avoir un entretien particulier avec vous. Voulez-vous me faire le plaisir d'accepter à déjeuner demain à mon hôtel?

—De tout mon cœur, général; je suis à votre disposition. A quelle heure?

—A midi, si cette heure vous convient.

—Comptez sur moi, général. Je serai exact.

—Pas un mot à votre fils, je vous prie. Ce que j'ai à vous dire devra rester un secret entre nous.

A peine avaient-ils fini ce colloque qu'Anne et Georges apparurent.

(A continuer.)